

DÉCISION N° : 2005-MC-0804

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 747259

VISA DE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE

(Régime d'examen concerté)

Desert Sun Mining Corp.

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le visa est octroyé à votre prospectus simplifié provisoire du 8 mars 2005.

L'Autorité des marchés financiers,

Le 8 mars 2005

Date du visa

(s) *Benoit Dionne*

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des
sociétés

/ale